



La particularité du licenciement économique est d'être non inhérent à la personne du salarié ce qui implique qu'à l'origine il doit y avoir une cause économique qui a des incidences sur l'emploi (suppression du poste notamment). Il ne peut pas être fondé sur le comportement ou les insuffisances professionnelles du salarié. Ce type de licenciement obéit à des règles spécifiques.

La définition légale :

L'article L 321-1 du code du travail indique que le licenciement économique est celui qui résulte « d'une suppression ou d'une transformation d'emploi ou d'une modification refusée par le salarié d'un élément essentiel du contrat de travail consécutives notamment à des difficultés économiques ou des mutations technologiques ». De son côté, la jurisprudence considère comme économique le licenciement consécutif à la réorganisation de l'entreprise pour sauvegarder sa compétitivité ou encore celui qui résulte de la cessation d'activité, ne relevant pas de la faute de l'employeur.

La réalité d'un motif économique :

C'est à l'employeur d'explicitier et de détailler de façon précise et objective les motifs qui conduisent au licenciement. Des difficultés passagères, la perte d'un marché ne suffisent pas à justifier le licenciement, encore faut-il qu'elles entraînent des difficultés économiques ou qu'elles justifient une réorganisation de l'entreprise destinée à sauvegarder sa compétitivité. Licencier un salarié parce qu'il coûte trop cher, pour faire des économies, pour payer moins de charges... n'est pas justifié. En conséquence, il est indispensable que le motif indiqué dans la lettre de licenciement soit suffisamment détaillé et motivé. On ne peut se contenter d'indiquer que le poste est supprimé, il faut en donner les causes.

Des procédures spécifiques :

L'employeur qui décide de licencier pour motif économique doit suivre un parcours balisé et respecter une procédure spécifique. Avant tout, l'employeur doit avoir tout mis en œuvre pour tenter de reclasser le salarié dans l'entreprise et il est prudent de confirmer les propositions par écrit.